



Dispositif de soutien à la mobilité des jeunes.

Vous êtes Quincéen(ne) âgé de 18 à 25 ans révolus et vous souhaitez passer votre permis de conduire ?

Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de Quincy-sous-Sénart en partenariat avec le service jeunesse de la ville peut vous aider à le Co financer.

Pour savoir si vous êtes éligible au dispositif répondez à ce questionnaire :

1) Etes-vous déjà inscrit(e) dans une auto école ?

Oui non

2) Vos revenus fiscaux ne dépassent pas

1498.50 € pour 1 personne (soit 1 smic).

2997.00 € pour 2 personnes (soit 2 smic).

3) Votre situation professionnelle et ou personnelle nécessite t-elle que vous ayez le permis de conduire ?

Oui non

4) Êtes-vous prêt à donner 60h de votre temps dans un service de la mairie ?

Oui non

Si vous avez répondu « oui » aux **questions n°2 et n°3 et n°4**, veuillez nous adresser :

- votre CV
- votre lettre de motivation

par mail : a.mathieu@quincy.fr

ou directement sur place :

Espace Jeunesse 16/25ans, 3 rue de la gare, Quincy- Sous-Sénart, 91480

Votre lettre de motivation doit mettre en avant votre projet professionnel et/ou personnel et mettre en évidence la nécessité que représente pour vous l'obtention du permis de conduire. Vous devez impérativement joindre les justificatifs de votre situation (inscription pôle emploi, certificat de scolarité, contrat de travail, avis d'impôt 2021 sur les revenus 2020).

Renseignements au service jeunesse : 01.78.84.04.04

Tenez-vous prêt (e) à défendre votre projet devant la commission qui étudiera votre candidature !